

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0 24 450 755-4782 4 450 755-4784 6 info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

✓ Qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 6 mars 2023, à 19 h 30, et qu'au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure 2023-162

Désignation :

Lot 5 274 934, cadastre du Québec

1041, 34e Avenue

Nature et effets :

La demande porte sur l'acceptation de l'implantation du garage dans la marge avant de 7,3 m, alors que la règlementation en vigueur exige 7,6 m.

Le conseil prendra en considération l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 14° JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023.

René Charbonneau

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 14^e jour du mois de février 2023, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14e jour du mois de février 2023.

René Charbonneau

Directeur général et greffier-trésorier